|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C23/64-F** |
| **14 juin 2023** |
| **Original: espagnol** |
|  |  |
| Contribution de la République du Panama | |
| TRANSFERT DU BUREAU DE ZONE DE TEGUCIGALPA À PANAMA | |
| **Objet**  • La République du Panama **a demandé à l'Union internationale des télécommunications (UIT) de pouvoir accueillir le Bureau de zone de l'Union**, qui se situe actuellement à Tegucigalpa (République du Honduras).  • **La République du Honduras a informé l'UIT qu'elle était favorable** au transfert du siège à la ville de Panama.  • **La présente contribution** contient un récapitulatif des avantages et des prestations que **la République du Panama a proposés à l'appui de son offre en vue de devenir le pays accueillant** le bureau de zone susmentionné.  • La Commission technique régionale des télécommunications (COMTELCA), par l'intermédiaire de son Conseil d'administration, a approuvé, à l'issue d'un vote unanime de tous les pays membres, le transfert du bureau de zone de l'UIT à Panama.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil **est prié** de donner des **instructions** au Secrétariat général de l'UIT en vue de procéder au transfert du bureau de zone de Tegucigalpa à Panama.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  Sans objet. | |

**L'Administration de la République du Panama a sollicité auprès du Secrétaire général sortant de l'Union internationale des télécommunications (UIT)**, M. Houlin Zhao, par sa lettre N° DSAN-2352-22 en date du 20 septembre 2022, le transfert du bureau de zone de Tegucigalpa (République du Honduras) en République du Panama. Ladite communication a été précédée d'échanges bilatéraux avec tous les pays desservis par le bureau de zone susmentionné, soit les pays suivants: Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République Dominicaine.

**L'Administration de la République du Honduras a informé l'UIT**, par la communication officielle N° CONATEL-CP-412-2022 en date du 10 novembre 2022, **qu'elle accueillait favorablement** la demande et le projet visant à transférer le bureau de zone de l'UIT de Tegucigalpa (République du Honduras) en République du Panama.

La Commission technique régionale des télécommunications (COMTELCA), organisation sous-régionale de télécommunication reconnue par l'UIT, a décidé de transférer son siège de la République du Honduras en République du Panama, comme indiqué dans la Résolution N° 006-2022 en date du 17 août 2022 (Document N° SEC-080-22-R-0), adoptée à la septième réunion virtuelle du Conseil d'administration qui s'est réuni à la même date (Document N° SEC‑079-22-A-0). Ce transfert sera effectif à compter du 25 juin 2023, date à laquelle les nouveaux bureaux entameront leurs activités dans la ville de Panama. Il convient de mentionner que lorsque l'UIT a choisi le Honduras comme pays hôte, en 1984, sa décision avait été motivée en partie par le fait que le pays abritait le siège de la COMTELCA.

D'après le procès-verbal de la troisième réunion virtuelle du Conseil d'administration de la COMTELCA du 22 mars 2023 (Document N° SEC-015-23-A-0), tous les pays membres ont exprimé leur accord vis-à-vis du transfert du siège du bureau de zone de l'UIT au Panama.

Par ailleurs, lors de la 42ème réunion du Comité consultatif permanent I (CCP.I) de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), qui s'est déroulée du 25 au 28 avril 2023, le Gouvernement du Panama a fait part aux pays membres de la CITEL de son intérêt en vue d'accueillir le bureau de zone de l'UIT dans la ville de Panama.

Le Panama offre les avantages suivants:

• Pays hôte de plusieurs bureaux régionaux d'institutions des Nations Unies.

• Siège de la COMTELCA.

• Position géographique privilégiée, en tant que "plaque tournante des Amériques", le pays proposant plus de vols directs vers les principales villes du continent américain, avec de très nombreuses destinations en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, outre de nombreuses possibilités de vol vers l'Europe.

• Gain de temps et réduction des coûts administratifs.

• Économie dollarisée.

• Possibilité d'organiser des manifestations importantes de l'UIT dans la région Amériques.

• Possibilité d'attirer des membres du secteur privé.

Le Panama entend fournir les prestations suivantes à l'UIT:

• Mise à disposition de locaux appropriés pour le fonctionnement du bureau de zone de l'UIT pour l'Amérique centrale, qui seront dûment équipés et offriront d'autres prestations qui seront précisées dans l'accord de siège correspondant. Il est prévu d'installer le bureau de zone dans le nouveau bâtiment de l'Autorité nationale des services collectifs (ASEP).

• Engagement à signer l'accord de pays avec l'UIT, avant le transfert du bureau de zone, qui garantira des conditions adéquates pour le bon fonctionnement du bureau, ainsi que les immunités et privilèges qui sont habituellement accordés aux institutions des Nations Unies et à leur personnel.

Proposition

Dans la présente contribution, la République du Panama demande au Conseil de l'UIT de bien vouloir remercier le Gouvernement de la République du Honduras d'avoir accueilli, depuis 1984, le bureau de zone de l'UIT.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de l'UIT de bien vouloir charger le Secrétariat général de l'UIT de prendre les mesures nécessaires pour permettre le transfert du bureau de zone pour l'Amérique centrale à Panama, dans les meilleurs délais.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_